

**Compte rendu affichage du conseil municipal**  
**du 17 décembre 2008**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice :	35
Présents :	27 puis 28 puis 29
Porteur (s) d'un mandat :	4
Absent (s) Excusé (s) :	1
Absent (s) :	3 puis 2 puis 1

**ETAIENT PRESENTS**

M. DORD, M. BERETTI, M<sup>me</sup> COCHET, M. BRUYERE, M<sup>me</sup> FERRARI, M. FRUGIER, M<sup>me</sup> CASANOVA, M. BUISSON (arrivé à 19 h 30 avant le vote XII), M<sup>me</sup> MOLLAR (arrivée à 18 h 48 avant le vote IV), M<sup>me</sup> AUVAGE, M. YVROUD, M<sup>me</sup> RAMUS, M<sup>me</sup> FRAYSSE, M<sup>me</sup> ABENIS, M. PELLER, M<sup>me</sup> AIMONIER-DAVAT, M. CAGNON, M<sup>me</sup> VIOLLET, M. MOLLIE, M<sup>me</sup> DELROISE, M<sup>me</sup> REBUT, M. MAURY, M<sup>me</sup> PASINI-SCHAUBHUT, M. ANTIGNAC, M<sup>me</sup> BRUNETTI, M<sup>me</sup> DELAGE DAMON, M. BOILEAU, M<sup>me</sup> PEGAZ, M. SERRA

**AVAIENT DONNE PROCURATION**

M. DAVIET à M. CAGNON  
M. VAIRYO à M. BERETTI  
M. MISSUD à M. DORD  
M. GRUFFAZ à M<sup>me</sup> COCHET

**ABSENT EXCUSE**

M<sup>me</sup> POTIN

**ABSENTS**

M. BUISSON (jusqu'à 19 h 30)  
M<sup>me</sup> MOLLAR (jusqu'à 18 h 48)  
M. GUIGUE

**SECRETARE** : M<sup>me</sup> CASANOVA

**1. Dénomination de voie – Voie privée dont le tenant est le boulevard Garibaldi – Secteur chemin des Biâtres/Chemin des Cerisiers**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la dénomination de la voie sans issue desservant l'îlot résidentiel situé en façade Ouest du boulevard Garibaldi, dont le tenant est le boulevard Garibaldi – secteur chemin des Biâtres / chemin des Cerisiers : « Allée des Maraîchers ».

**QUESTION VOTEE A 20 h 13 A L'ARRIVEE DE M. BUISSON - 2. Démission d'Esther Potin au sein du C.A du CCAS et désignation de Corinne Casanova**

Mlle Esther Potin a décidé de démissionner du Conseil d'Administration du CCAS pour des raisons personnelles et professionnelles. M<sup>me</sup> BRUNETTI, M<sup>me</sup> DELAGE DAMON, M<sup>me</sup> PEGAZ et M. SERRA s'étant abstenus, le Conseil Municipal approuve à la majorité la désignation de M<sup>me</sup> Corinne Casanova pour y siéger à sa place.

### **3. Cimetière municipal – reprise des droits de concession d'un caveau par la Ville**

Compte tenu de la personnalité du Docteur Paul Dussuel qui a fait don à la Ville de l'immeuble qui accueille aujourd'hui le Musée Faure, le Conseil Municipal à l'unanimité décide, à titre tout à fait exceptionnel, de reprendre les droits de la concession où repose le fondateur du Musée à la demande des ayants droits, qui sont les descendants du Maire de l'époque.

### **4. Chemin des Blanquard, Chemin du Tir au Pigeons, Rue de la Chaudanne – Cessions gratuites de terrains pour élargissement de voirie**

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les différentes rétrocessions gratuites de terrains pour l'élargissement de voirie. A savoir :

CHEMIN DES BLANQUARD : Parcelle cadastrée Section CH n° 54 p, d'une contenance d'environ 80 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur et Madame Emmanuel SORIN.

CHEMIN DU TIR AUX PIGEONS :

Lotissement Les Terrasses de Chantemerle : parcelles cadastrées Section BW n° 675 et n° 691, d'une contenance cadastrale totale de 157 m<sup>2</sup>, appartenant à la Société SOTARBAT PROMOTION.

Le Clos Romana : parcelle cadastrée Section n° BW n° 119 p, d'une contenance d'environ 38 m<sup>2</sup>, appartenant à la SNC KHOR IMMOBILIER, représentée par Monsieur VAN PRAET.

RUE DE LA CHAUDANNE : Parcelles cadastrées Section CD n° 114 p et n° 115 p, d'une contenance d'environ 12 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI AMARYLLIS, représentée par son gérant Monsieur LE NEPVEU.

### **5. Avenue de St Simond – Cession de terrain au profit de la SCI J.G.F.L**

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la cession à la SCI J.G.F.L, représentée par Monsieur G. CAGOL de la parcelle de terrain cadastrée Section AE n° 210 d'une contenance de 480 m<sup>2</sup>, afin d'augmenter la capacité de son parc de stationnement. Le prix de cession a été fixé à 23 euros / m<sup>2</sup>, soit un montant total de 11 040 euros.

### **6. Protocole d'accord avec Electricité de France (EDF) en faveur de l'efficacité énergétique**

Pour valoriser les actions d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables, Electricité de France (EDF) propose à la Ville d'Aix-les-Bains un protocole général d'accord en faveur de l'efficacité énergétique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer ce protocole ainsi que les conventions relatives aux opérations d'économie d'énergie. Ces conventions feront l'objet d'un compte rendu annuel présenté au Conseil Municipal.

### **7. Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité**

Afin d'adapter les emplois permanents aux besoins des services, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les modifications au tableau des emplois permanents adopté le 27 mars 2008 et modifié une première fois le 24 juillet dernier.

### **8. Recensement de la population ; rémunération des agents recenseurs**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le recrutement de six agents recenseurs en janvier 2009 et fixe les modalités de leur rémunération de la manière suivante :

- rémunération liée aux documents collectés:

Bulletin individuel : 1,50 €

Feuille de logement : 1,00 €

- rémunération liée aux formations des agents recenseurs :

- à deux séances de formation d'une demi-journée, chaque séance 45 €

- à une tournée de reconnaissance avant la collecte proprement dite, 60 €

Le cas échéant, le Maire est autorisé à attribuer une indemnité de déplacement aux agents recenseurs qui utiliseraient leur véhicule personnel.

### **9. Modification du ratio d'avancement de grade entre l'échelle 3 de rémunération et l'échelle 4 de rémunération**

Le ratio d'avancement initialement fixé à 40 % entre les grades dotés de l'échelle 3 de rémunération et ceux dotés de l'échelle 4 apparaît trop faible. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer ce ratio à 100 %.

### **10. Indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués**

Afin de préciser la délibération du 15 mars 2008 en ce qui concerne les indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués, le Conseil Municipal à la majorité (Mme BRUNETTI, Mme DELAGE DAMON, M. BOILEAU, Mme PEGAZ et M. SERRA s'étant abstenus), approuve, pour chaque élu, les majorations perçues au titre de chef lieu de canton et de station de tourisme. Ces majorations ne sont pas applicables aux conseillers municipaux délégués.

### **11. Contrat Enfance Jeunesse**

Afin de bénéficier à nouveau de l'aide financière de la Caisse d'Allocation Familiale, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Contrat Enfance Jeunesse proposé valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

### **12. Budgets Primitifs 2009 : Budget principal, Parkings et Eau.**

Mme BRUNETTI, Mme DELAGE DAMON, M. BOILEAU, Mme PEGAZ et M. SERRA ayant voté contre, le Conseil Municipal approuve à la majorité l'ensemble des budgets Primitifs 2009.

### **13. Attribution de subventions aux associations votées BP 2009**

M. FRAYSSE et M. MOLLIE ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'attribution aux associations des subventions inscrites dans le budget primitif 2009.

### **14. Décisions Modificatives et mesures comptables**

#### **- Décision Modificative n° 5 – Budget principal :**

Cette décision modificative procède aux derniers ajustements de crédits :

- . 22.000 euros en complément du reversement du budget principal sur le budget parkings pour les recettes de stationnement en surface.
- . 500.000 euros en dépenses / recettes pour finaliser les mouvements dus à la gestion de trésorerie.
- . 30.000 euros de complément pour les frais de personnel.

Cette décision modificative n° 5 est équilibrée pour un montant de 499.481 euros.

#### **- Décision Modificative n° 2 – Budget eau potable :**

Cette décision modificative de 9.400 euros intègre la vente d'un terrain pour 6.000 euros et des transferts de crédits.

#### **- Mesures comptables :**

- . Taxe de séjour 2007 de l'Hôtel des Platanes :  
Mise en recouvrement d'office du produit de la taxe de séjour de l'Hôtel des Platanes 2007 sur la base d'un montant versé en 2006.
- . Correction des tarifs de la bibliothèque :  
Un rectificatif des tarifs 2009 de la bibliothèque est proposé.

Mme BRUNETTI, Mme DELAGE DAMON et M. SERRA s'étant abstenus, le Conseil Municipal à la majorité approuve les décisions modificatives présentées ainsi que les mesures comptables.

### **15. Attribution de subventions aux associations votées dans la Décision Modificative n° 5**

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'attribution aux Associations des subventions inscrites dans la décision modificative n° 5.

### **16. Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de l'accompagnement des communes qui accueillent une production d'offre nouvelle de logements sociaux**

Le Conseil Général de la Savoie soutient les communes qui accueillent de nouveaux logements sociaux sur leur territoire.

A ce titre, il peut leur accorder une subvention dédiée à un équipement public apportant un service à la population et calculée sur la base de la surface utile des nouveaux logements créés.

Au regard des surfaces connues construites et en cours de construction, une subvention de l'ordre de 900 000 euros est sollicitée et contribuera au financement des projets relatifs aux archives municipales, à la bibliothèque et au regroupement de plusieurs services d'accueil du public au sein d'un même lieu.

Chacun des projets concernés fera l'objet d'une délibération et fixera précisément le montant de la subvention dédiée à l'équipement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les demandes de subventions correspondantes.

### **17. Convention de mise à disposition des services habitat et politique de la ville entre la ville et la CALB**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention qui vise à organiser une mutualisation des services « politique de la ville » et « habitat » entre la commune et la CALB. La CALB qui prendra en charge deux mi-temps sur les postes actuellement occupés par Catherine Fabbri et Marc Matray.

### **18. Lancement d'une procédure de zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) – Demande de financement complémentaire au Conseil Général**

A l'unanimité le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général pour une aide au financement de l'étude ZPPAUP et ce, en complément de la demande de subvention déjà déposée auprès de la DRAC.

La séance est levée à 21 heures

**Dominique DORD**  
**Député Maire d'Aix-les-Bains**